

DEPARTEMENT  
D'INDRE-ET-LOIRE

-----  
MAIRIE

9, chemin des dames  
37270 ATHEE-SUR-CHER

☎ 02 47 50 68 09

Fax 02 47 50 20 67

courriel :

[mairie-athee@wanadoo.fr](mailto:mairie-athee@wanadoo.fr)

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 MARS 2021

Date de convocation

12-03-2021

L'an deux mille vingt-et-un

Le dix-sept mars à vingt heures trente minutes

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier DELAVEAU, Maire.

**Etaient présents :** Marylène COUSSY, Laurent NEVEU, Karine PATIN, Olivier LATOUR, Adeline BETAILLOULOUX, Vincent DENIZIOT, Denis MORIZOT, Sandrine GUSPARO, Joseph RIBEIRO, Gwenaëlle FORGET-COUTON, Alexandra MOTOT, Mathilde VILARINHO, Romain DEGNIEAU, Marie DEGNIEAU, Martin DOUARE, Claude TANGUY, Thomas RENAULT, de la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

**Secrétaire :** Mr Eric MARINIER

**Absente :** Mme Virginie DOGUET

**Excusée :** Mme Isabelle PAIS

**Pouvoirs** (*l'article 6 de la loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020 donne la possibilité à chaque membre d'être porteur de deux pouvoirs*)

Monsieur Frédéric VIETTI ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent NEVEU, Madame Stéphanie PINÇON ayant donné pouvoir à Madame Karine PATIN,

En exercice 23

Présents 19

Votants 21

**ORDRE DU JOUR**

■ Procès-Verbal du précédent conseil municipal,

■ Points soumis à délibération :

1. Approbation compte de gestion et compte Administratif 2020 du budget communal,

2. Affectation du résultat,
3. Vote du budget primitif 2021 communal,
  - Vote des taux d'imposition 2021
  - Vote du budget
4. Mise en location de l'ancien bureau de poste, rue principale,
5. Installation de deux aires de jeux,
6. Modification du règlement sur l'organisation générale du temps de travail et de la délibération sur le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),
7. Inscription de deux sentiers de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),
8. Modification des horaires à l'école maternelle

■ Informations diverses.

\*\*\*\*\*

**Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.**

\*\*\*\*\*

**2021-11 Budget communal : Approbation du compte de gestion 2020**

Le Conseil Municipal,

Après présentation du budget primitif communal 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020,

Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant aucune réserve de sa part, est approuvé.

➤ **Vote à l'unanimité**

**2021-12 Budget communal : Approbation du compte administratif 2020**

Mr Laurent NEVEU, maire-adjoint, en charge des finances de la commune expose le compte administratif de l'année 2020 de la commune, avec :

En section d'investissement,

Dépenses = 610 979,16 €

Recettes = 297 865,87 €

Soit un résultat d'exercice présentant un déficit de 313 113.29 €

En section de fonctionnement,

Dépenses = 1 763 850,23 €

Recettes = 1 840 372.55 €

Soit un résultat d'exercice présentant un excédent de 76 522.32 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

➤ **Vote à l'unanimité**

**2021-13 Budget communal : Affectation du résultat 2020**

Le Conseil Municipal,

Après présentation des résultats d'exécution 2020 du budget communal,

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, s'établit comme suit :

Déficit d'investissement = 190 969.15 €

Restes à réaliser-Dépenses = 104 177 €

Part mini à affecter à l'investissement = 295 146.15 €

Reprise du solde de clôture en fonctionnement = 667 229.34 €

Solde de clôture disponible = 372 083.19 €

décide, après en avoir délibéré, d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :

- |   |              |
|---|--------------|
| - En recettes d'investissement (article 1068) | 295 146.15 € |
| - En dépenses d'investissement (article 001)  | 190 969.15 € |

- En recettes de fonctionnement,  
Résultat de fonctionnement reporté (article 002) 372 083.19 €

➤ **Vote à l'unanimité**

**2021-14 Vote des taux des impôts locaux 2021**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition 2021 des taxes directes locales.

VU la loi de finances pour 2020 actant la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Considérant que cette suppression implique que le conseil municipal doit uniquement se prononcer sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties ;

Considérant que cette suppression sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire, auquel s'appliquera si nécessaire un coefficient correcteur pour assurer un produit équivalent à celui de l'ancienne taxe d'habitation ;

VU la proposition de la commission communale des finances du 10 mars 2020 de maintenir les taux de fiscalité directe locale 2021 au niveau de ceux de 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition locaux au titre de l'année 2021 au même niveau de 2020, et de fixer comme suit les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties :

	<b>Taux 2020</b>	<b>Taux 2021</b>
<i>Taxe d'habitation (taux gelé sans modulation possible)</i>	21.17 (taux gelé)	21.17 (taux gelé) (rappelé pour information)
<b>Taxe foncière communale sur les propriétés bâties</b>	24.07 %	24.07 %
<b>Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties</b>	16.48 %	
<b>Nouveau taux communal de référence pour 2021 = fusion des taux de foncier bâti de la commune et du département</b>		<b>40.55 % (24.07 % + 16.48 %)</b>
<b>Taxe foncière non bâti</b>	48.35 %	<b>48.35 %</b>

➤ **Vote à l'unanimité**

**2021-15 Vote du budget communal 2021**

Monsieur Laurent NEVEU, adjoint au maire, en charges des finances, présente aux membres du conseil municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2021, examinées par la commission des finances lors de sa réunion du 10 mars dernier.

Après en avoir délibéré et examiné chacune des deux sections par chapitre, le conseil municipal, adopte le budget primitif 2021 comme suit :

En section de fonctionnement

en recettes et en dépenses pour un montant de 2 134 329.19 €

➤ **Vote : 20 voix pour – 1 voix contre, Mr Claude TANGUY  
(2 voix contre pour le chapitre 65 : Mrs Claude TANGUY et Thomas RENAULT)**

En section d'investissement,

en recettes et en dépenses pour un montant de 534 729.15 €

➤ **Vote : 21 voix pour  
sauf**

- en dépenses d'investissement, pour les chapitres 10, 16 : 20 voix pour - 1 voix contre (Mr Claude TANGUY),
- en dépenses d'investissement pour les crédits inscrits au chapitre 21 pour l'opération matériels, matériel informatique et mobilier : 20 voix pour - 1 voix contre (Mr Claude TANGUY),
- pour les crédits inscrits pour le verger pédagogique en dépense et recette d'investissement aux chapitres 23 et 13 : 20 voix pour - 1 voix contre (Mr Claude TANGUY) .

#### **2021-16 Mise en location de l'ancien bureau de poste, rue principale**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la commune a été sollicitée par l'agence immobilière OP'IMMO, basée à St Avertin, pour louer un local en vue d'y installer un nouveau bureau de l'agence.

Il a été proposé l'ancien bureau de poste, actuellement vacant, pour un loyer de 450 €/mois + charges, avec le premier mois de loyer offert, l'agence souhaitant effectuer de menus travaux d'aménagement d'intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise en location de l'ancien bureau de poste à l'agence OP'IMMO,
- de fixer le loyer à hauteur de 450 €/mois + charges avec le 1<sup>er</sup> mois offert,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de bail à court terme avec l'agence OP'IMMO ainsi que tout autre document nécessaire à cette opération.

➤ **Vote à l'unanimité**

#### **2021-17 Installation de deux aires de jeux**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation de deux aires de jeux présenté lors de la réunion du conseil municipal de février dernier, projet pour lequel une subvention d'un montant global de 30 668 € a été allouée par le conseil départemental d'Indre et Loire.

Sur les entreprises sollicitées, deux offres ont été sélectionnées :

- La proposition présentée par l'entreprise PROLUDIC pour un montant TTC de 27 801.36 €,
- La proposition présentée par l'entreprise SITE EQUIP pour un montant TTC de 30 574.80 €.

En sus, des travaux de terrassement et de pose de géotextile estimés à hauteur de 3717 € TTC, seront réalisés par le service technique.

Le lieu d'implantation envisagé serait le square des chênes.

Hors de la présence de mesdames Adeline Betaillouloux et Marie Degnieau, après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'installation de deux aires de jeux dans le square des chênes,
- de retenir la proposition de l'entreprise PROLUDIC pour un montant TTC de 27 801,36 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

### **2021-18 Modification des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires dans le cadre du règlement sur l'organisation générale du temps de travail**

Madame Marylène COUSSY, adjointe au maire en charge du personnel, rappelle qu'actuellement il est prévu uniquement la rémunération des heures supplémentaires au profit des agents de la commune.

Il est proposé de donner la possibilité aux agents communaux de catégorie B et C d'une récupération en temps pour les quatre premières heures supplémentaires (ou complémentaires pour les agents à temps non complet) effectuées/mois. Au-delà, les heures supplémentaires effectives feront l'objet uniquement d'une rémunération.

Considérant l'avis favorable de la commission du personnel du 26 novembre 2020,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique

Territoriale d'Indre et Loire du 04 février 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et précisé que cette modification prendra effet dès que la délibération est exécutoire, décide de modifier le régime des heures supplémentaires et complémentaires comme indiqué ci-dessus et de modifier l'article correspondant dans le règlement général sur l'organisation du temps de travail.

➤ **Vote à l'unanimité**

**2021-19 Modification du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) concernant les modalités de maintien ou de suppression de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE).**

Madame Marylène COUSSY, adjointe au maire en charge du personnel, rappelle qu'actuellement il est prévu que, en cas de congé de maladie ordinaire, la part fixe du RIFSEEP, l'indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE), est proratisée dès le huitième jour d'absence.

Il est proposé de moduler l'IFSE en cas de congé de maladie ordinaire, comme suit :

20 % de diminution de l'IFSE au bout de 15 jours d'absence,  
50 % de diminution de l'IFSE au bout de 45 jours d'absence,  
100 % de diminution de l'IFSE au bout de 90 jours d'absence.

Considérant l'avis favorable de la commission du personnel du 26 novembre 2020,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire du 04 février 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et précisé que cette modification prendra effet dès que la délibération est exécutoire, décide à l'unanimité de modifier les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE en cas de congé de maladie ordinaire comme indiqué ci-dessus.

➤ **Vote à l'unanimité**

**2021-20 Inscription de deux sentiers de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

Monsieur Laurent NEVEU, adjoint au maire et vice-président délégué au tourisme à la communauté de communes Bléré Val de Cher, expose que celle-ci, dans le cadre de sa compétence tourisme, définit les itinéraires pédestres du territoire et leur signalétique. A ce titre, la commune, en collaboration avec l'association T'ATHEE SOULIERS, a élaboré un projet de création de deux circuits de randonnée. Au préalable, les chemins concernés par ces 2 circuits doivent être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983 et au code du sport, notamment son article L311-3, l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée (PDIPR) des sentiers et parcelles suivants :
  - Pour le circuit sud : les chemins CR3-CR4-CR5-CR6-CR77 -CR51 -CR64 -CR153- CR64 -CR65- CR12-

CR21 et la parcelle E0493.

- Pour le circuit nord : les chemins CR151-CR84-CR24-CR 86-CR 12 -CR124 -CR129- CR90 CR1-CR3-CR42- CR41 et les parcelles YA0007-YC0010-YC0002-YBO128.

- S'ENGAGE :

- A ne pas aliéner (en cas de nécessité absolue, par exemple, à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le conseil municipal proposera au conseil départemental un itinéraire public et ouvert),

- A accepter le balisage conforme aux normes de l'activité concernée par les itinéraires,
- A assurer l'entretien courant de ces mêmes itinéraires.

➤ **Vote à l'unanimité**

### **2021-21 Modification des horaires à l'école maternelle**

Madame Adeline BETAÏLOULOUX, adjointe au maire en charge de la vie scolaire, rappelle que lors de la précédente séance, le conseil municipal avait été informé du projet de modification des horaires à l'école maternelle.

La proposition évoquée consistait à avancer d'un quart d'heure les heures d'entrée (8h45 au lieu de 9h) et de sortie des élèves (16h15 au lieu de 16h30), avec modification du transport scolaire de 10 à 15 minutes, sans modification du temps périscolaire, ni de la pause méridienne.

Le club Loisirs et Culture, l'association de la cantine scolaire et l'école élémentaire ont été informés de ce projet. Un sondage a été effectué auprès des familles ; celles-ci ont répondu majoritairement pour cette modification.

Le conseil d'école, réuni à titre exceptionnel le 11 mars 2021, a émis un avis favorable à cette modification.

La commission vie scolaire a émis un avis favorable à cette modification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide (par 20 voix pour-1 voix contre- 2 abstentions) d'approuver la modification des horaires à l'école maternelle à compter de septembre 2021 comme suit :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h45 à 12h le matin et de 13h30 à 16h15 l'après-midi.

➤ **Vote : par 18 voix pour – 1 voix contre (Mr Olivier LATOUR) – 2 abstentions (Mme Mathilde VILARINHO – Mr Joseph RIBEIRO)**



## **Informations diverses**

■ Mr Vincent DENIZIOT, adjoint à la voirie, informe que vont être installés :

- Un panneau STOP rue traversière, en venant de la rue de la gangnerie,
- Un panneau de limitation de vitesse à 50 kms/h, rue de la vigne-chevreau.
- 

Il reste en discussion, l'installation d'un panneau « sauf services et engins agricoles » au début du chemin rural, au bout de la rue des sources à *Gatinelle*.

■ Mme Karine PATIN rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'une formation sur la transition écologique (INVBC) évoqué lors de la séance précédente : si les élus souhaitent y participer, qu'ils s'inscrivent sur le tableau prévu à cet effet.

■ Mr Laurent NEVEU, adjoint à l'urbanisme, informe le conseil municipal du démarrage de l'enquête publique du PLUi le 29 mars 2021, jusqu'au 29 avril prochain. Le commissaire-enquêteur sera présent en mairie d'Athée sur Cher les 29 mars et 29 avril au matin.

■ Il est proposé que les conseillers municipaux qui siègent dans les commissions communautaires interviennent en début de séance du conseil municipal, s'ils le souhaitent, sur leur travail dans ces commissions.

**Fin de séance à 23h50**  
**Prochain conseil municipal**  
**le mercredi 14 avril 2021 à 20h30**